

Indicateurs de Suvi Financier (ISF) 2017

Note méthodologique – Application ScanSanté

Mars 2019

Les comptes financiers (CF) 2017 de 1 053 établissements ayant transmis leurs données avant le 19 octobre 2018 ont été retenus parmi 1 376 établissements enquêtés. Les USLD ne sont pas gardés. Des contrôles de cohérence sont appliqués afin d'éviter que des erreurs de saisie ne biaisent le calcul des valeurs d'un agrégat ou du panel choisi pour la comparaison. Ainsi, pour le calcul des données et indicateurs d'un agrégat (dont panier d'établissements) ou d'un panel, les éléments sources utilisés sont ceux qualifiés « d'exploitables » après application des contrôles. Dans le cas d'une comparaison d'un seul établissement à un panel, les éléments affichés sont bruts, ceci afin de mettre en évidence de potentiels problèmes de remplissage.

1. Vérification de la qualité des données

Le processus de contrôle des données financières se compose des items suivants :

- pour le compte de résultat principal, exclusion des finess dont
 - o les produits de titre 1 sont nuls, vides ou négatifs
 - o les charges de titre 1 sont nulles, vides ou négatives
 - o les résultats issus des onglets/états B et C diffèrent
- pour le compte de résultat global, exclusion des finess dont
 - o les produits globaux sont nuls, vides ou négatifs
 - o les charges globales sont nulles, vides ou négatives
 - o les résultats issus des onglets/états B et C diffèrent
 - o la CAF est vide
 - o le total des ressources du tableau de financement est nul, vide ou négatif
 - o le total des emplois du tableau de financement est nul, vide ou négatif
 - o le bilan n'est pas équilibré
 - o le total actif du bilan est nul, vide ou négatif
 - o le total passif du bilan est nul, vide ou négatif
 - o le montant de la dette issue du bilan (c/163 + c/164 + emprunts et dettes financières divers) est nul ou vide

Pour les données d'ETPR et de rémunération, l'exclusion des finess se base sur les vérifications suivantes :

- total ETPR personnel nul, vide, négatif ou supérieur à la valeur d'un établissement pris comme référence
- total ETPR personnel médical nul, vide, négatif ou supérieur à la valeur d'un établissement pris comme référence
- total ETPR personnel non médical nul, vide, négatif ou supérieur à la valeur d'un établissement pris comme référence
- total rémunération personnel nul, vide, négatif
- total rémunération personnel médical nul, vide, négatif
- total rémunération personnel non médical nul, vide, négatif
- présence d'une rémunération sans ETP associé et inversement pour le total personnel, personnel médical et personnel non médical

- ratio rémunération / ETPR hors intérim total personnel inférieur à 22k€ ou supérieur à 75k€
- ratio rémunération / ETPR hors intérim total personnel médical inférieur à 25k€ ou supérieur à 200k€
- ratio rémunération / ETPR hors intérim total personnel non médical inférieur à 20k€ ou supérieur à 70k€
- ratio rémunération / ETPR intérim personnel médical inférieur à 25k€ ou supérieur à 700k€
- ratio rémunération / ETPR intérim personnel non médical inférieur à 15k€ ou supérieur à 300k€

Nouveauté pour la mise à jour 2017 : si le montant d'un titre du tableau de financement est négatif, sa valeur est ramenée à « 0 » (zéro). Les indicateurs en lien avec ces modifications sont actualisés en se basant sur cette nouvelle valeur. Cette évolution impacte le calcul de données pour un agrégat.

2. Périmètre d'établissements et résultats pour un agrégat (dont sélection d'établissements)

Les données relatives à l'exercice 2017 se basent sur éléments sources 2017 validés par les établissements, non refusés par les ARS et qualifiés « d'exploitables » après application des contrôles.

Les données relatives aux évolutions se basent sur éléments sources des exercices 2017, 2016 et 2015 vérifiant simultanément les critères suivants : validés par les établissements, non refusés par les ARS et qualifiés « d'exploitables » après application des contrôles.

3. Robustesse des résultats pour un agrégat (dont sélection d'établissements/panier)

La première section des restitutions permet d'apprécier la robustesse de l'agrégat demandé et filtré par les contrôles.

Cette dernière est évaluée par la représentativité des établissements constituant l'agrégat :

- en recettes Assurance Maladie ; et ;
- en nombre d'établissements

Par ailleurs, les taux de remplissage des données relatives aux aides financières, à la qualification des opérations d'investissement (majeures/courantes), à l'encours de la dette en capital et aux engagements hors bilan ne sont pas significatifs. En conséquence, ces données ne sont pas consolidées au niveau agrégat. Il en est de même pour les indicateurs issus de ces grandeurs.

Enfin, si les agrégats sont composés de moins de cinq établissements, les données et indicateurs ne sont pas affichés.

4. Robustesse du panel choisi pour la comparaison

La composition du panel peut varier d'un indicateur à l'autre. En effet, les établissements intègrent le panel s'ils vérifient les critères sélectionnés par l'utilisateur, et, pour un indicateur donné, s'ils ne sont pas filtrés par les items de contrôle portant sur les données en lien avec ce dernier.

Aussi, la robustesse du panel est évaluée par la représentativité des établissements le constituant :

- en recettes Assurance Maladie ; et ;
- en nombre d'établissements

Si pour un indicateur, le panel est composé de moins de cinq établissements, la dispersion correspondante n'est pas restituée.